

République Française
COMMUNE DE PUYVERT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 AVRIL 2019 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, GREGOIRE Bernard, GRANGIER Charles, BARGHOUT Elias, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, NOUGUIER Daniel, REDENTI Sandrine

Absents excusés : VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl, PERRIN Christiane, GAVAUDAN Philippe

Pouvoirs : PERRIN Christiane à BRITY Philippe

Secrétaire de séance : PRIMO Yolande

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des séances du 05 février et 19 mars 2019.

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations :

- Approbation convention Fonds Concours 2019 avec la Communauté d'Agglomération LMV
- Subvention 25^e anniversaire Jumelage Otisheim

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2018

Suivant les règles budgétaires, le Maire ne peut pas présider la séance de vote du Compte Administratif et ne participe pas au vote.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	716 350,08	816 667,91
	excédent exercice	100 317,83
	+ excédent 2017	53 047,63
	Excédent global	153 365,46

Investissement	174 566,18	605 446,68
déficit reporté 2017	37 171,51	
	211 737,69	
	Excédent global	393 708,99

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018.

Approbation Compte de gestion 2018

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 concordant avec le compte administratif 2018.

Affectation résultat fonctionnement 2018

L'excédent de fonctionnement 2018 étant de 153 365,46 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 120 000 € de l'excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement afin d'équilibrer la section investissement du Budget Primitif 2019.

Vote Taux des taxes communales 2019

Dans le cadre de la présentation du Budget Primitif 2019, Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales.

A partir des bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 et des taux de référence de 2018 communiqués par les services fiscaux, Madame le Maire propose de débattre sur les possibles augmentations des taux des taxes directes locales pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019 soit

- Taxe d'Habitation - **part communale 6,32 %**
- Taxe Foncière Bâti **8,39 %**
- Taxe Foncière Non Bâti **19,20 %**

Approbation du Budget Primitif 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 avec reprise des résultats de l'exercice 2018, étant précisé que l'attribution des subventions aux associations sera différée à la prochaine séance en l'absence de Mme Christiane PERRIN chargée de la vérification de l'ensemble des demandes.

<u>-Fonctionnement</u>	Dépenses	849 771,00
	Recettes	849 771,00
<u>-Investissement</u>	Dépenses	1 479 115,48
	Recettes	1 479 115,48

Après avoir pris connaissance du détail de la section de fonctionnement et avoir examiné les opérations d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 tel que présenté par Madame le Maire et autorise Madame le Maire à exécuter les dépenses et recettes de la commune dans la limite de ce budget.

Demande d'aide au Département - Produit des amendes police - Répartition 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département dans le cadre de la répartition 2019 du produit des amendes de police pour permettre des aménagements sécuritaires devenus indispensables dans le centre ancien du village, les secteurs prioritaires étant

- l'aménagement de la place Grangier : remise à niveau de la partie sans revêtement (enfouissement racines d'arbres en surface), création de places de stationnement, éclairage sécuritaire
- l'aménagement de places de stationnement le long de la rue des écoles et de l'avenue du Couleton
Ces aménagements ont été estimés à 89 755 € ht.

Compte tenu du montant de la dépense, Madame le Maire précise que ces réalisations ne seront possibles qu'avec l'aide du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les opérations de mise en sécurité telles que décrites ci-dessus et sollicite l'aide du Département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2019 sur la base des travaux estimés à 89 755 € ht.

Participation financière de LMV - Convention Fonds de concours 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier de l'attribution de fonds de concours de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) pour financer la réalisation d'équipements.

Conformément aux modalités d'intervention financière de LMV arrêtées par délibération du 28 février 2019, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de convention 2019 fixant une dotation annuelle de 21 892 € en vue de financer les travaux d'aménagement de logements et locaux annexes à la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention 2019 entre la Communauté d'Agglomération LMV et la commune relative à l'attribution d'une dotation annuelle -Fonds de concours.

Participation communale au 25^e anniversaire du Jumelage Otisheim

Dans le cadre du jumelage avec Otisheim, les membres de l'association « Les Amis d'Otisheim » ont décidé de fêter le 25^e anniversaire du jumelage lors de la venue des représentants allemands en mai prochain.

Selon le budget prévisionnel et la répartition par commune, la participation de la commune de Puyvert s'élèverait à 300 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 300 € à l'association « Les Amis d'Otisheim » pour organiser le 25^e anniversaire du jumelage en présence des représentants allemands.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Renonciation au droit de préemption urbain pour les propriétés

- Reynaud - avenue de la Gravière
- Kram Engebrigsten - rue des écoles
-

Informations diverses :

Campagne de sensibilisation de la Croix Rouge Française - « porte à porte » avril/mai 2019 :
Précision importante, ni chèques ni espèces ne doivent être collectés.

Subvention pour travaux sur système d'assainissement individuel ? : quasiment aucune aide, mise en conformité imposée lors de la vente du bien

Panonceau de surveillance vidéo/ Place Grangier à modifier : suppression nom de l'ancien Maire

Intervention de Mme Christiane Aguitton sur l'organisation du 25^e anniversaire du Jumelage avec Otisheim :

accueil des participants à la mairie de Mérindol pour les fêtes de l'Ascension - samedi 1^{er} juin (journée officielle) en présence des Maires des 5 communes partenaires

lien très fort tissé à partir de 1699 (protestants du Sud Luberon expatriés en Allemagne) 1994 - Serment de partenariat signé par les 5 communes Mérindol, Puget, Lauris, Lourmarin, Puyvert

rétrospective du Jumelage dont la vocation première est de promouvoir pour la jeunesse des rencontres pour une meilleure connaissance et compréhension mutuelle, de nombreux voyages ont été organisés alternativement, de nombreux souvenirs en commun.

Invitation et appel aux « anciens » présents dès l'origine du partenariat à participer à ces festivités qui s'annoncent très sympathiques.

La séance est levée à 20h00

A Puyvert, le 09 avril 2019

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT